



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 2 Décembre 2019

DCS n° 2019-35

Date de convocation :
22 novembre 2019

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 21
Suppléants : 4
Absents non remplacés : 23

Quorum : 25

Votants : 25

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre, à seize heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. CASTELLI - M. ROCCI M. GROSJEAN - Mme D'INGRANDO - Mme ANCEY - M. COSTA - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. MANETTI - M. MALEN - Mme DELAFONTAINE - M. BEL - M. BELLEVILLE - M. ULLMANN - M. FENOUIL - Mme CRESPO - Mme GASPA - M. GROS - M. TERRISSE - M. GARCIA - M. GRAU - Mme ESPENON - M. LEAUNE - M. DELFORGE - M. SAURA

ETAIENT EXCUSES :

Mme HELLE - M. HEBRARD - M. BOLEA - M. ROCHE - M. SANDEVOIR - M. AVRIL - M. BOMPARD - M. PASERO - Mme LAFAURE - Mme DAMAS - M. CROZET - M. GABRIEL - Mme GOURLOT

ETAIENT ABSENTS :

M. GUIN - M. DOUCENDE - M. PONCE - M. CHARLUT - M. PAGET - M. BISCARRAT - M. MUS - M. PERRAND - Mme WINKELMANN - M. DRIEY

Secrétaire de séance : Monsieur Michel TERRISSE

OBJET : Représentants du SMBVA à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)

Rapporteur : Christian RANDOULET

L'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse a été créée sous la forme juridique d'une association Loi 1901 le 10 Mai 2004 par délibération n° 2004-2.

Conformément à l'article 6 de ses statuts modifiés en date du 28/06/2013, l'Agence se compose de représentants publics nommés par leurs instances respectives.

À savoir pour le Syndicat :

- 2 membres titulaires au Conseil d'Administration
- 2 membres titulaires et 2 leurs suppléants respectifs à l'Assemblée Générale

Le Comité Syndical a par délibération n° 2014-20 du 30/06/2014 fixé la dernière représentation du Syndicat à l'AURAV. À ce jour les représentants sont :

Titulaires :
M. Georges BEL
M. Stéphane GARCIA

Suppléants :
M. Eric MOUTAFIS
M. Michel MUS

Monsieur MOUTAFIS n'est plus membre du Comité Syndical du SMBVA.

De plus, le Syndicat a subi en 2017 de nombreux changements de son périmètre :

- Sorgues et Bédarrides ont quitté la Communauté du Pays Réuni d'Orange pour rejoindre la Communauté de Commune Les Sorgues du Comtat,



- la Communauté de Communes d'Aygues Ouvèze en Provence a intégré de SMBVA (arrêté inter-préfectoral du 16 octobre 2017).

Il convient de revoir la représentation à l'AURAV afin d'avoir un représentant de chaque intercommunalité de la manière suivante :

Titulaires :

M. Georges BEL
M. Stéphane GARCIA

Suppléants :

M. Claude AVRIL
M. Joseph SAURA

Le Bureau réuni en date du 22 novembre 2019 a émis un avis favorable.

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/06/2013,
Vu la précédente délibération DCS n°2014-20 du 30/06/2014 qui désigne les représentants du SMBVA aux Conseils d'Administration et aux l'Assemblées Générales de l'AURAV.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,
Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **CONFIRME** la modification de la Représentation du SMBVA à l'AURAV,
- **FIXE** les représentants comme suit :

Titulaires :

M. Georges BEL
M. Stéphane GARCIA

Suppléants :

M. Claude AVRIL
M. Joseph SAURA

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 25
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme
Le Président
Christian RANDOULET

